

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le **10** du mois d'**avril** à 19h00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Serge ZURITA, Maire.

Présents : M. ZURITA Serge, M. Michel FLECHELLE, M. Franck DELAMARE, Mme Valérie DELAMARE, M. Didier ERAMBERT, M. Christophe GAILLARD, M. Jérôme HEQUETTE, M. Fabrice LAURAIN, Mme Nathalie NETO, M. Ludovic RODRIGUES, Mme Karine TORRES, Mme Stéphanie WEBER.

↳ formant la majorité des membres en exercice.

Procurations Excusés: Mme Lucie MAESTRI donne procuration à M. F. DELAMARE, Mme Stéphanie GRENIER donne procuration à Mme Stéphanie WEBER, M. Franck ENJUMET donne procuration à Mme Karine TORRES, Mme Nathalie NETO donne procuration à M. ERAMBERT Didier, M. Christophe GAILLARD donne procuration M. Serge ZURITA

Mme Karine TORRES a été élue secrétaire.

Délibération n°4 :

Approbation opération de voirie 2024 et autorisation à solliciter une subvention départementale

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il vient d'être approuvé dans le cadre du BP2024 l'opération de voirie à réaliser sur l'exercice consistant en la réfection de voirie du chemin Cami de Bach.

Ces travaux consistent à la fourniture et mise en œuvre d'enrobé sur deux carrefours et la réalisation d'un revêtement tricouche sur la voie (depuis la RD206 jusqu'au n°16).

Les coûts des travaux sont estimés à 29 260 € HT.

Il convient de solliciter auprès du Département l'obtention de subventions correspondantes à ce type de projets (notamment au titre du programme Voirie 2024) et de poursuivre les démarches nécessaires à sa réalisation.

Où l'exposé du Maire, et Invité à se prononcer sur le projet, le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'approuver l'opération de réfection de voirie,

AUTORISE le Maire à solliciter auprès du Département toutes les aides possibles pour ces travaux,

PRECISE que le financement de ces opérations sera réalisé en complément sur fonds libre,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Serge ZURITA